

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Unifamiliale								
	H-2 : Bifamiliale								
	H-3 : Trifamiliale								
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A								
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B								
	H-6 : Maison mobile								
	C : COMMERCE								
	C-1 : De voisinage								
	C-2 : De quartier								
	C-3 : Service professionnel et spécialisé								
	C-4 : Local								
	C-5 : Régional								
	C-6 : Grande surface								
	C-7 : Divertissement								
	C-8 : D'amusement								
	C-9 : Récréotouristique								
	C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A								
	C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B								
	C-12 : De faible nuisance								
	C-13 : De forte nuisance								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Haute technologie								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	I-4 : Extractive								
	I-5 : Des déchets et des matières recyclables								
	P : PUBLIC								
	P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel	●							
	P-2 : Service public		●						
	P-3 : Infrastructure et équipement								
	A : AGRICOLE								
	A-1 : Culture								
	A-2 : Élevage								
	A-3 : Élevage en réclusion								
A-4 : Service et transformation									
A-5 : Consolidation résidentielle									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●	●						
	Jumelée								
	Contigüe								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	3	9						
	Superficie d'implantation minimale (m ²)	16	90						
	Superficie d'implantation maximale (m ²)	/	/						
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
	Hauteur en étage(s) maximale	1	3						
	Hauteur en mètres minimale	3	4						
	Hauteur en mètres maximale	5	15						
	DENSITÉ D'OCCUPATION								
	(%) d'occupation min/max	/	/						
	MARGES								
	Avant minimale (m)	9	9						
	Latérale minimale (m)	6	6						
	Latérales totales minimales (m)	10	10						
	Arrière minimale (m)	9	9						
	LOTISSEMENT								
TERRAIN									
Largeur minimale (m)	25	25							
Profondeur minimale (m)	/	/							
Superficie minimale (m ²)	800	800							
DIVERS									
PIIA									
PAE									
Notes particulières									
NOTES								Amendements	
								No. Régl.	Date